decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-72 – Adoption du Budget primitif 2024

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération D2023-55 du 17 octobre 2023 portant Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024 du Budget du syndicat mixte Decoset ;

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice 2024. Les prévisions sont évaluées de manière sincère et permettent la réalisation des objectifs stratégiques du syndicat.

Le Budget primitif 2024, voté par nature, tient compte :

- Des éléments présentés en comité syndical lors du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 17 octobre 2023
- Du tableau prévisionnel des effectifs 2024
- De la grille des contributions 2024
- Des délibérations approuvant des autorisations de programme et crédits de paiement afférents
- Du transfert du Centre de tri de Toulouse Métropole

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-72-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Le Budget primitif 2024 ne tient pas compte des résultats antérieurs qui seront repris dans un Budget Supplémentaire avant le 30 juin 2024, après approbation du Compte de gestion et du Compte administratif 2023.

Un rapport de présentation est joint à cette délibération pour permettre de mieux appréhender la construction de ce document budgétaire : le contexte, le détail des dépenses et des recettes par chapitres et par services en section de fonctionnement, le détail des dépenses par opérations d'équipements en section d'investissement et les grands équilibres financiers.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du syndicat Decoset pour l'exercice 2024 arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses	84 564 978,00 € HT
Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses	104 623 730,00 € HT
Total du Budget équilibrée en recettes et dépenses	**189 188 708,00 € HT**

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - COllectes - SElectives - Traitements - Déchetteries

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-72-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023